

# LES CHIFFRES DU SECTEUR

## des entreprises artisanales du machinisme agricole

### août 2011

#### SITUATION ECONOMIQUE DU SECTEUR

### 1. Le marché des agroéquipements, vu par les constructeurs

■ Le marché français des agroéquipements a clôturé l'année 2010 en baisse de 17,4% par rapport à 2009, bien qu'au deuxième semestre, une légère hausse (+3,4%) ait permis de relever la faible activité de début d'année.

En elle-même, la production française de machines agricoles en 2010 s'élève à 2,74 Mds d'euros. 80% de la production sont destinés aux exportations (soit 2,22 Mds d'euros) en hausse de 10,4% par rapport à 2009. Les importations, qui en 2010 représentent 84% du marché français, s'élèvent à 2,75 Mds d'euros, en baisse de 6%.

Marqué par un net ralentissement des commandes, le marché français est resté calme jusqu'à l'automne. Durant cette période, les stocks dans les réseaux de distribution se sont assainis. Sur les derniers mois de l'année, l'évolution des prises de commandes s'est améliorée de façon régulière et pour un nombre croissant d'entreprises. A partir d'octobre 2010, plus de 80% des constructeurs présents sur le marché ont enregistré des commandes stables ou à la hausse par rapport à la même période un an plus tôt.

La conjoncture en 2010 a été caractérisée par la remontée des cours des céréales, ainsi que de bons résultats en betteraves et pommes de terre qui ont entraîné un retour à l'optimisme en grandes cultures. A ce titre, c'est essentiellement dans les régions du Nord, du Nord-est et du Bassin Parisien que la reprise des investissements a été la plus marquée. En revanche, le contexte est resté fortement dégradé en élevage, surtout en viande, avec une augmentation des prix des aliments du bétail. Pour nombre d'agriculteurs, la première des priorités en 2010 fut de restaurer la trésorerie de leur exploitation.

En élevage bovins lait, le marché s'est retourné courant 2010. Le revenu laitier catastrophique en 2009, s'est notablement amélioré en 2010, du fait de l'augmentation des recettes laitières. La collecte a progressé de 3% grâce à une gestion moins stricte des quotas, le prix du lait a gagné 10%, les trésoreries se sont améliorées ainsi que le moral des producteurs laitiers.

Après une année 2009 difficile, la conjoncture 2010 longtemps morose s'est traduite par une baisse importante des principaux segments de marchés pour la deuxième année consécutive, à savoir :

- tracteurs standards : en baisse de 21% (31 312 unités),
- moissonneuses-batteuses (campagne 2009/2010) : - 33% (1637 unités),
- ensileuses automotrices (campagne 2009/2010) : - 23% (240 unités),
- presses, fenaison (campagne 2009/2010) : - 25 à - 35% selon les catégories de presse,
- travail du sol : - 15 à - 30% selon les familles de matériels, hormis les semoirs, distributeurs d'engrais et outils à disque (=),
- protection des cultures : chiffres non communiqués mais stables, la période ayant grandement favorisé le déstockage des matériels tant neufs que d'occasion chez les distributeurs,
- matériels de traite et équipements pour l'élevage : stable,
- machines à vendanger : + 4% (418 unités),
- véhicules agricoles de transport (remorques, bétailières, épandeurs, ...) : - 12% (14430 unités)

#### Perspectives 2011 :

Selon les représentants de la filière des agroéquipements, les professionnels sont confiants et tablent sur une reprise du marché de l'ordre de 14% en 2011.

Le maintien des cours des céréales à un niveau significatif ainsi que le rebond de l'industrie laitière permettent en effet de rester optimistes ; les régions de polyculture-élevage devant être vraisemblablement plus favorisées que les régions d'élevage qui verraient leur situation se stabiliser.

Les perspectives 2011 plutôt positives se voient en partie confirmées par l'enquête menée par le Comité Européen du Machinisme Agricole (CEMA) qui annonce une situation européenne favorable au marché et souligne la croissance constante et continue de l'indice de confiance des entreprises à partir du second semestre 2010.

Quelques sujets d'inquiétude subsistent cependant. A commencer par la hausse du coût de l'acier constatée depuis plusieurs mois et qui devrait impacter les résultats 2011 des industriels et créer des pressions sur les prix.

De même pour ce qui est des délais de livraison. La production française poursuit sa conquête des marchés à l'export, en particulier sur les marchés de l'Est. L'outil de production mis en sommeil pendant plus d'un an reprend donc à une cadence soutenue pour satisfaire plusieurs marchés. Il est donc à craindre des difficultés sur l'approvisionnement en composants de certaines machines, les fortes fluctuations conjoncturelles imposant aux industriels et aux sous-traitants un ajustement constant de l'offre à la demande. Cet état pourrait engendrer en 2011 des retards voire des reports de livraison sur 2012.

En matière d'emploi, la situation s'est améliorée, les entreprises ayant renoncé dans l'industrie à la pratique du chômage partiel et dans la distribution à celle du non remplacement des départs. Pour autant, le recrutement dans les métiers techniques de la filière reste une difficulté à laquelle la profession essaie de répondre en développant des actions pour valoriser la filière et ses métiers.

## 2. Situation du secteur de l'artisanat rural

---

■ Dans un contexte marqué par la morosité de marchés agricoles orientés à la baisse, 2010, comme 2009 et 2008 avant elle, fut une année en demi-teinte pour le secteur des entreprises artisanales.

De plus, 2010 fut la deuxième année d'application des nouveaux délais de paiement légaux imposés par la loi de modernisation de l'économie promulguée à l'été 2008. Selon cette loi, les délais de paiement sont limités à 45 ou 60 jours maximum. Pour tenir compte des pratiques spécifiques à certains secteurs, la loi a permis la négociation d'accords dérogatoires autorisant la mise en place pour une période de 4 ans d'une réduction progressive des délais de paiement antérieurement pratiqués dans les secteurs concernés.

Pour le machinisme agricole, dans lequel les délais de paiement pouvaient atteindre 180 jours et plus, un accord dérogatoire a été conclu entre les organisations représentatives des constructeurs et celles des distributeurs. Cependant, cet accord ne vaut que pour les commandes dites de « pré-saison », d'autre part, la plupart des constructeurs l'appliquent selon leur bon vouloir.

Il en ressort que dans un contexte économique et agricole toujours tendu, la réduction des délais de paiement pratiqués par les constructeurs a cette année encore contribué à affaiblir la trésorerie des entreprises artisanales de la filière et menacer la pérennité d'une partie d'entre elles.

Afin de prendre la mesure de la situation des entreprises, la FNAR a réalisé une enquête de conjoncture au printemps 2010. Il en ressort les principaux enseignements suivants :

❶ **Conséquences de la crise sur les entreprises** : pour près d'une entreprise sur deux (47%), la crise conjoncturelle se traduit par le non paiement (ou le report de paiement) des factures client, des annulations de commande ou le report des projets d'investissements de la clientèle.

❷ **Baisse du chiffre d'affaires** : pour 70% des entreprises, la baisse du chiffre d'affaires est comprise entre - 10 et - 20%. 1 entreprise sur 10 accuse même un recul supérieur à - 30%.

❸ **Charge de travail** : 70% des entreprises ont une lisibilité de leur charge de travail inférieure à 3 mois.

❹ **Pour les mois à venir** : 87% des entreprises estiment que la situation ne s'améliorera pas et craignent de voir s'aggraver le recul de leur chiffre d'affaires.

❺ **Solutions attendues** : 20% espèrent bénéficier de prêts relais de trésorerie et près de 30% d'entre elles demandent la modification des dispositions relatives aux délais de paiement afin de bénéficier de délais plus longs.

Ces résultats sont bien sûr liés au durcissement des marchés mais la FNAR y voit également la preuve que la situation se trouve aggravée par la réduction des délais de paiement. Or cette contrainte pèsera de plus en plus sur les entreprises puisque l'accord dérogatoire conclu par la FNAR pour les secteurs du machinisme agricole et du matériel de parcs et jardins tombera au 1er janvier 2012 et qu'à compter de cette date, ce seront les délais légaux, encore plus courts, qui s'appliqueront obligatoirement.

■ **Effectifs** : sur la base des derniers chiffres officiellement publiés qui datent de 2007 (*source : statistiques Ministère des entreprises*), les effectifs 2010 sont estimés comme suit :

- le nombre d'entreprises artisanales en réparation, installation et fabrication de matériels agricoles et d'espaces verts serait de 3000 entreprises employant 10000 salariés et réalisant un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros,
- le nombre d'entreprises artisanales en maréchalerie serait de 1200 entreprises employant 500 salariés et réalisant un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros.

# LES CHIFFRES DU SECTEUR

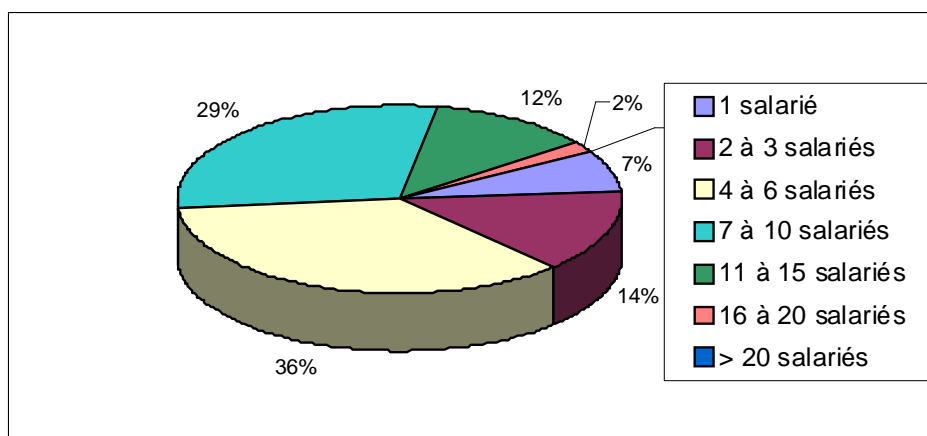
## des entreprises artisanales du machinisme agricole

### août 2011

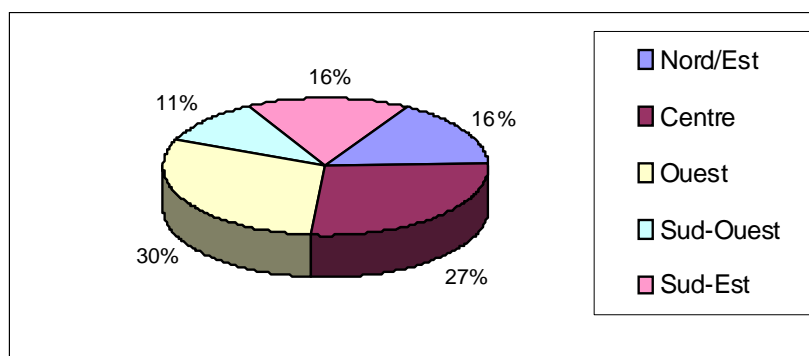
#### SITUATION SOCIALE DU SECTEUR

■ enquête FNAR réalisée par questionnaire du 1<sup>er</sup> juillet au 15 août 2011 auprès de 100 entreprises exerçant leurs activités sous un code APE relevant du machinisme agricole : 3312.Z, 4461.Z, 2830.Z.

##### ■ Répartition des entreprises selon leur taille d'effectifs



##### ■ Répartition des entreprises selon leur secteur géographique d'origine



## 1 - LES EFFECTIFS SALARIES (tous contrats confondus)

■ Pendant plus de dix ans, l'enquête FNAR a fait état de l'augmentation régulière de l'effectif moyen des entreprises du secteur. Un coup d'arrêt à cette tendance a été donné en 2007 sans la moindre reprise depuis lors. L'année 2010 le confirmant à son tour, l'effectif moyen reste au niveau atteint en 2006, à savoir 6 salariés par entreprise (6,5).

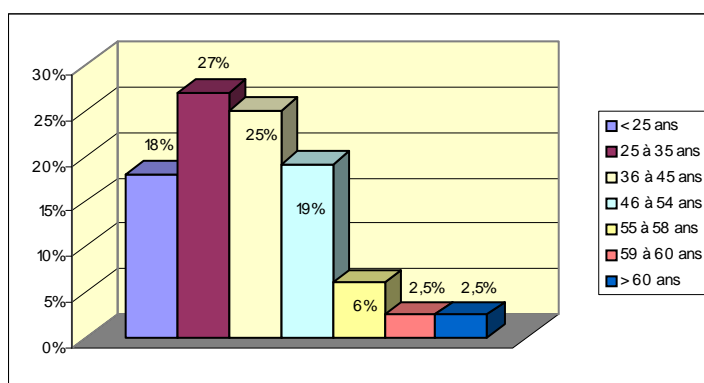
■ La répartition du personnel par type de service baisse sur les services administratifs, atelier et magasin (rompant notamment avec les fortes hausses constatées en 2005 et 2006 dans les services atelier et magasin) au profit du service commercial qui est en hausse de manière relativement forte compte tenu du faible pourcentage de personnel affecté à ce service jusqu'alors.

■ Le personnel féminin représente 20,4% de l'ensemble des effectifs. Ce pourcentage traduit une très légère augmentation qui laisse cependant le nombre moyen de femme par entreprise à 1.

### Répartition des effectifs par service :

SERVICES	Effectif total	dont effectif féminin
<b>Administratif</b>	<b>18 % →</b>	<b>94 % →</b>
<b>Atelier</b>	<b>65 % →</b>	<b>0</b>
<b>Magasin</b>	<b>8 % →</b>	<b>4% →</b>
<b>Commercial</b>	<b>9 % ↗</b>	<b>0</b>

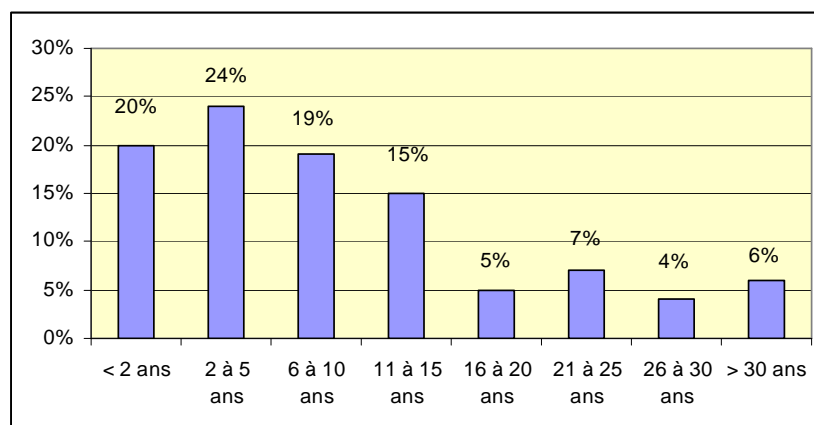
### ■ Pyramide des âges



■ 7 salariés sur 10 ont moins de 45 ans. La pyramide des âges reste relativement stable dans chaque tranche d'âge, y compris la tranche des moins de 25 ans qui est en progression depuis 2007. La tranche des plus de 55 ans est également stable (11% des effectifs).

■ Le personnel féminin est dans son ensemble plus âgé que le personnel masculin. Un homme sur deux est âgé de moins de 34 ans alors que cette tranche d'âge concerne une femme sur 3. Plus particulièrement, la tranche des moins de 25 ans concerne 21 % des hommes et seulement 4% des femmes.

### ■ Ancienneté dans l'entreprise (tous services confondus)



■ 63% des salariés ont moins de 10 ans d'ancienneté, 17% ont plus de 20 ans d'ancienneté. Ces valeurs sont stables par rapport à l'année précédente.

## 2 - LES CONTRATS

### ■ Typologie des contrats (en % sur l'ensemble du personnel, hors intérim)

Détails répartition :	
• CDI à temps complet	83,4
• CDI à temps partiel	6,7
• CDD à temps complet	2
• CDD à temps partiel	0,9
• Contrats d'apprentissage	7
• Contrats de professionnalisation	0

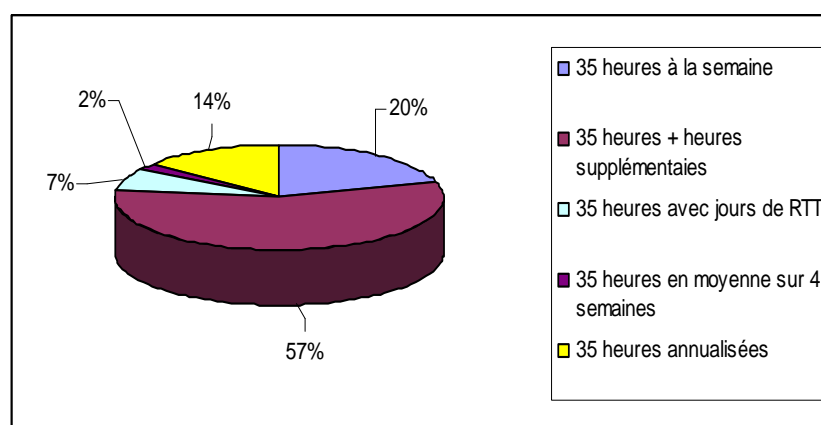
■ 90% des contrats conclus avec l'ensemble du personnel sont des contrats à durée indéterminée. Ce pourcentage se stabilise après 2 années consécutives en hausse.

■ Le nombre de contrats en CDD reste également stable. En revanche, le nombre de contrats d'apprentissage est en hausse (+ 1,2 %).

■ Intérim : 8,6% des entreprises ont eu recours à des missions d'intérim en 2010 (8,5 % l'année précédente).

## 3 – ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

■ 57% des entreprises travaillent plus de 35 heures en ayant recours aux heures supplémentaires et 43% des entreprises ont donc un horaire établi sur la base de la durée légale du travail. Selon l'aménagement de leur temps de travail, les entreprises se répartissent comme suit :



## 4 - FORMATION CONTINUE

■ Près de 69% des entreprises déclarent avoir fait suivre une session de formation continue à leur(s) salarié(s) en 2010, elles étaient 55% en 2009 et 56% en 2008. 30% des effectifs salariés (hors contrats d'alternance et de travail temporaire) en ont bénéficié. La population des salariés ayant suivi une formation est composée à 94% d'hommes et 6% de femmes.

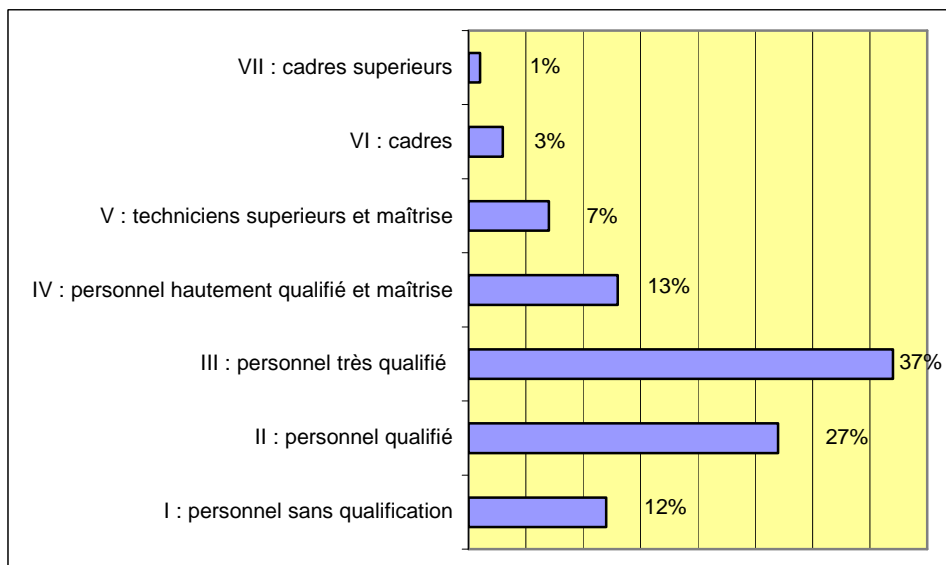
■ Sur 100 salariés ayant suivi une formation, 73 relèvent de l'atelier et des services techniques, 13 viennent du service administratif, 8 du service commercial et 6 du service magasin.

**A noter :** La formation du personnel technique reste relativement stable (73% contre 81% en 2009 et 68% en 2008). La formation du personnel administratif en baisse depuis 2007 connaît une reprise à la hausse (13% contre 8% en 2009, 11% en 2008). La formation du personnel commercial augmente (8% contre 4% en 2009) et celle du personnel magasin est en légère baisse (6% contre 7% en 2009).

## 5- LES SALAIRES

(hors contrats en alternance et contrats de travail temporaire)

### ■ Répartition des effectifs par catégories professionnelles (niveaux de classification)

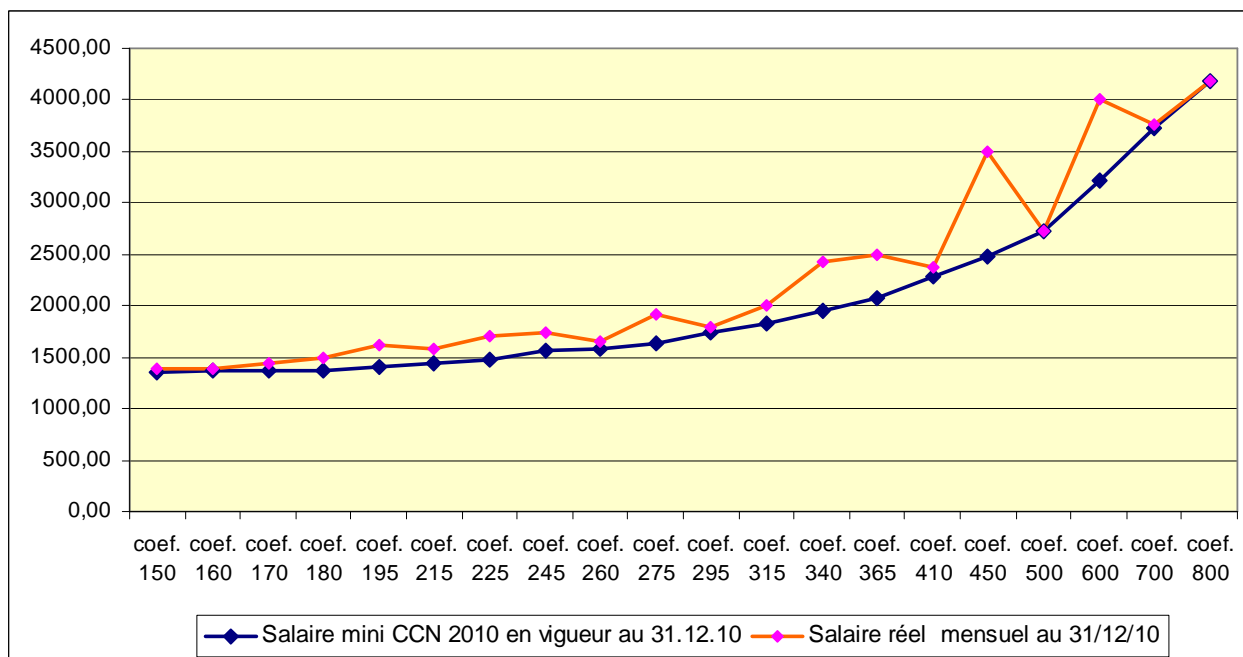


**exemple de lecture, 1<sup>ère</sup> ligne** : 1% du personnel relève de la catégorie des cadres supérieurs (niveau VII de la grille de classification).

■ la population de salariés se répartit à raison de 89% de non cadres et de 11% de cadres.

■ dans les services atelier, magasin et administratif, 8 salariés sur 10 sont classés aux niveaux II, III, IV. Dans le service commercial, 7 salariés sur 10 sont classés aux niveaux IV, V, VI

### ■ Montant des salaires réels moyens mensuels par rapport aux minima en vigueur



■ Montant des salaires réels moyens annuels par rapport aux minima en vigueur

